



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'action Biodiversité concrétisée !

Présentée ce printemps, l'action Biodiversité des Vert·e·s neuchâtelois·e·s a été largement discutée et acceptée dans l'hémicycle neuchâtelois. De telles avancées progressistes en matière de protection de la biodiversité et du paysage n'auront été rendues possibles que par la large vague verte des élections de 2021.

La biodiversité pousse un ouf de soulagement. Alors que les loisirs en extérieur se développent à grande vitesse, le Grand Conseil neuchâtelois attend la création d'un réseau de zones de tranquillité pour la faune sur le territoire cantonal. Pour **Emile Blant**, auteur du postulat, il est en effet nécessaire de guider et d'accompagner la population dans son utilisation des espaces sauvages, tant forestiers que lacustres. Délimiter des périmètres dans lesquelles les activités humaines sont réduites est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Gageons qu'une telle mesure aura un impact positif sur la population de bécasses des bois et de gélinottes, espèces neuchâteloises menacées qui risquent aujourd'hui de subir le même sort que feu Grand Tétras.

Par la voix de **Cloé Dutoit**, le Grand Conseil demande de documenter davantage et avec plus de pertinence les conséquences économiques, sociales et environnementales des rapports du Conseil d'Etat. Il n'est en effet plus tolérable de lire uniquement quelques lignes sur ces aspects liés au développement durable alors que les conséquences financières sont largement documentées. En collaboration avec le Grand Conseil, l'élaboration d'un aide-mémoire permettra au Conseil d'Etat de rédiger un contenu fort, solide et utile de ce chapitre.

Marquée par une forte sécheresse et une canicule intense, l'année 2022 aura largement marquée les esprits. Le partage de l'eau entre cantons devient un enjeu prépondérant des politiques environnementales cantonales. Entre les besoins en eaux pour l'agriculture, pour la population ou encore pour les loisirs et la biodiversité, des arbitrages seront de plus en plus nécessaires. La concertation et le travail en commun entre cantons du bassin-versant des Trois-Lacs apparaissent donc comme une priorité pour éviter des conflits d'usage de l'eau, souligne **Céline Barrelet**. Cette dernière aura également réussi à obtenir que le Conseil d'Etat étudie et mette en place des mesures pour assurer des débits d'étiage minimaux dans le Seyon, rivière dont la qualité des eaux laisse encore et toujours à désirer.

La députation verte regrette l'absence de protection cantonale pour les arbres isolés et allées d'arbres. Les actuelles révisions des plans d'affectation mettent en évidence la difficulté de protéger ce patrimoine culturel. La motion de la verte **Stéphanie Skartsounis** aurait permis de simplifier les procédures et d'uniformiser les pratiques entre communes. Malheureusement, le large refus socialiste aura fait capoter ce projet.

Neuchâtel, le 27 septembre 2023